

## Grains de sagesse, Miettes de bon sens

Entailler l'érable est très intéressant par le temps qui court, mais tailler les arbres du verger est non moins profitable, et encore plus urgent, si l'on veut le conserver et l'exploiter avec profit.

En septembre, Québec recevra la visite de 700 apiculteurs européens—sans compter ceux des Etats-Unis. Soignons nos ruchers en conséquence. Il y va de l'avenir de nos produits mellifères sur les marchés étrangers.

Plusieurs rapports de conventions et autres communications, reçus trop tard, sont forcément remis à la livraison du 3 avril du journal, dont le format sera désormais agrandi.

### A nos fidèles lecteurs. --- Avis importants

1o La faveur toujours croissante du public agricole nous engage à agrandir le format du BULLETIN, ce que nous ferons dès la semaine prochaine;

2o D'autres améliorations notables suivront, très prochainement. Ainsi, nous serons bientôt en mesure de payer une prime à la meilleure photographie de scènes rurales que nous publierons chaque semaine;

3o Nous profitons de l'occasion pour remercier et féliciter nos lecteurs de la ponctualité et fidélité avec lesquelles ils renouvellent leur abonnement. Nous sommes toutefois forcés de les inviter à nous transmettre par bon ou mandat postal le prix de cet abonnement, attendu que les banques nous retiennent 15 centins sur chaque chèque présenté. Ces 15 sous distraits du prix de l'abonnement, il ne nous reste, on le comprend, que 60 sous à verser dans la caisse; ce qui est bien peu. Le prix de l'abonnement est déjà si minime qu'il nous est impossible de subir plus longtemps cette perte. Donc, s'il vous plaît, un bon ou un mandat poste pour solder votre abonnement.

### PANIER AUX LETTRES

#### Avis important

Il arrive souvent que les questions destinées au "Panier aux lettres" nous arrivent trop tard—telles les suivantes—pour que nous puissions y répondre dans les pages ordinaires du numéro déjà en préparation, parfois déjà achevées. Aux fins de se rendre encore plus serviable aux lecteurs du BULLETIN, l'administration consent désormais à accorder, pour répondre à ces questions de dernière heure, jusqu'à la moitié de la 2e page de la couverture du journal, jusqu'ici réservée aux grands annonceurs. En retour, l'administration s'engage à donner quand même satisfaction aux annonceurs qui préfèrent généralement cette page.

Donc, la semaine prochaine, voir pour PANIER AUX LETTRES, 2e page de la couverture.

Port d'habits militaires après le 31 mars.—Question: "J'extrait ce qui suit d'un avis affiché à mon bureau de poste:

"A partir du 31e jour de mars 1924, il ne sera pas permis de porter l'uniforme militaire ou tout article faisant partie de l'uniforme militaire, sauf dans les occasions où les circonstances ci-après décrétées."

Les circonstances dont il est question concernent les militaires et ont trait aux parades militaires autorisées. L'avis ajoute cependant:

"Les personnes qui portent l'uniforme militaire dans des occasions autres que celles décrites ci-dessus, pourront être poursuivies en vertu des dispositions de la section 437A du code criminel du Canada, et sur conviction sommaire sont passibles d'une amende n'excédant pas trois cents dollars, ou d'un emprisonnement pour un

terme n'excédant pas douze mois, ou de l'amende et de l'emprisonnement."

Or, j'ai acheté il y a déjà 2 ans, pour moi-même et mes enfants, des bottes et des habits militaires. Nous n'avons pas fini de les user. Est-ce à dire qu'il nous faut les jeter au feu avant le 1er avril, et que si nous les portons encore le premier malandrin venu pourra nous dénoncer et nous faire traduire en justice, nous faire un procès vexatoire, enfin, parce que nous portons de ces habits qu'au vu et su, évidemment, des autorités militaires, que tant de gens, comme nous, ont légitimement achetées, sans restriction aucune, et bel et bien payés?

Une réponse avant le 1er avril obligerait:

Un qui en a acheté pour \$60.

Réponse: Cette question nous arrive trop tard pour que nous puissions donner aujourd'hui la réponse des autorités militaires, à qui nous soumettons le cas. Mais, pour nous, il est évident que cet arrêté ne vise nullement votre cas et ne s'y applique nullement. Il vise tout simplement les militaires. Aucun juge, croyons-nous, ne condamnerait aux peines édictées, ni à aucune peine, ceux qui porteraient de tels habits achetés dans les circonstances que vous indiquez. D'ailleurs il n'y a qu'à déformer quelque peu l'habit ou toute partie d'accoutrement militaire, pour qu'il ne le soit plus.

Fil de lin, filé bien fin.—Question: Auriez-vous l'obligeance de me dire combien vaut la livre le fil de lin, filé très fin? Mme A. J. F.

Réponse: Nos lectrices auraient-elles l'obligeance de nous dire ce que vaut cette marchandise dans leurs régions respectives, pour laquelle nous ne connaissons actuellement pas de marché régulier.

A ce propos, il convient de mentionner que le directeur des Cercles des Fermières fait actuellement une active campagne en faveur de la production du lin, dont les produits, dès que nous en aurons, trouveront certainement des débouchés convenables.

## Grand succès des Cours Spéciaux sur l'Elevage du Mouton à l'Institut Agricole d'Oka, La Trappe (du 10 au 16 mars).

Une semaine de cours spéciaux sur l'élevage du mouton, organisée par le professeur Gustave Toupin, a été donnée à l'Institut Agricole d'Oka avec le concours financier du Ministère d'Agriculture à Québec et l'aide de M. Philius Rodrigue, du ministère d'agriculture fédéral. Des cours ont été donnés à toutes les classes d'élèves à l'Institut par M. Ph. Rodrigue, qui jouit d'une réputation bien méritée dans l'élevage du mouton. Ces cours, les premiers du genre à l'Institut, ont été couronnés d'un plein succès. Grâce au concours financier du ministère d'agriculture de Québec, il a été possible d'organiser l'envoi d'un char de moutons comprenant les races Shropshire, Oxforddown, Hampshire, Cheviot et Leicester. L'expédition de ce char a été organisée par M. Ph. Rodrigue, chef de la branche ovine pour la province de Québec (ministère fédéral). Ce char comprenait quelques-uns des meilleurs représentants de chacune des cinq races prémentionnées. L'Institut Agricole d'Oka fournit un superbe exhibit de Shropshires dont l'une des femelles fut classée championne au concours final. Le collège Macdonald contribua pour sa part à assurer le succès des cours par l'envoi d'un exhibit de Cheviots en parfaite condition et composé des meilleurs types de cette race au Canada.

Le programme d'étude qui a été développé devant les élèves et du Cour moyen et du cours Scientifique suffit à démontrer l'importance d'un tel genre d'enseignement. Le voici en abrégé:

1. Appréciation des races: Shropshire, Oxforddown, Hampshire, Cheviot, Leicester.
2. Appréciation d'un sujet tondu pris dans chacune de ces races; études comparatives.
3. Appréciation et classification des laines: études comparative des toisons prises dans chacune de ces races.
4. Etude de la méthode d'appréciation du mouton.
5. Etude de l'âge.
6. Etude de la préparation du mouton à l'exposition.
7. Tonte et baignage du mouton.

8. Ecurtement et castration.

9. Etude des marchés pour les produits ovins.

10. Etude de l'organisation des Services fédéral et provincial pour l'amélioration du mouton.

11. Appréciation de la valeur marchande des moutons.

12. Avenir du mouton au Canada et dans la province de Québec.

Tous les élèves furent ainsi à même d'apprendre les méthodes nouvelles d'appréciation du mouton, sa préparation pour l'exposition, etc. L'étude comparative de chacune des races leur a permis de se faire des convictions sur la valeur relative de chacune d'elles. Grâce aux démonstrations données par l'expert qu'est M. Ph. Rodrigue, les étudiants ont pu se familiariser avec la pratique de la tonte, du baignage, et autres à côtés de l'élevage du mouton. Des conférences éminemment pratiques et fort intéressantes données aussi sur la classification des laines, le marché de la laine, l'industrie textile au Canada, l'étude des marchés pour les produits ovins, ont été autant de sujets traités par M. Ph. Rodrigue avec beaucoup de maîtrise. Bref, ces Cours nouveau genre à l'Institut Agricole d'Oka ont été fort appréciés par les étudiants et couronnés d'un plein succès.

De pareils cours seront donnés dans le courant de l'année sur le porc, le cheval et les bovidés.

Ici il convient d'adresser des remerciements au ministère d'agriculture provincial pour l'octroi qu'il a bien voulu accorder pour l'organisation de ces cours, octroi qui les a rendus possibles. Des remerciements non moins sincères doivent aussi être adressés au distingué Chef de la branche ovine (Service fédéral) dans Québec, pour le dévouement qu'il a mis, en dépit de ses nombreuses occupations, au service des étudiants de l'Institut Agricole d'Oka. Ces cours ont mis en évidence, une fois de plus, l'excellente coopération qui existe entre les ministères d'agriculture fédéral et provincial et nos institutions agricoles, pour l'avancement de l'agriculture dans notre province. (Communiqué).

Comment entailler.—Le Bulletin No 30 du Ministère fédéral de l'Agriculture sur l'industrie du sucre d'érable recommande d'entailler avec une mèche de trois huitièmes, de sept huitièmes et de un demi-pouce. On fait le trou en remontant légèrement sur une profondeur de un pouce et demi dans un arbre de grosseur moyenne et de deux pouces dans un arbre plus vieux. On entaille à environ trente pouces du sol, dans un endroit où l'écorce paraît saine, et à quelque distance d'une vieille entaille. Ce bulletin, que l'on peut se procurer en s'adressant au Bureau des publications, du Ministère fédéral de l'Agriculture, Ottawa, montre les types de "goudrelles" ou "chalumeaux" et de chaudières à employer et donne les plans d'une sucrerie moderne.



Celui-ci sait entailler à temps; il est de St-Cajetan d'Armagh, Bellechasse, P.Q.

(Photographie prise dans l'érablière de M. Alfred Lemelin, d'Armagh.)